

RENTREE SCOLAIRE 2021/2022

Les préinscriptions seront prises
au **SECRETARIAT** de la Mairie du

Lundi 18 Janvier
au
Jeudi 25 Février 2021
aux jours et heures d'ouverture au public

**l'imprimé de préinscription peut être soit retiré en Mairie soit
téléchargé sur le site de la Ville www.perneslesfontaines.fr dans la
rubrique "enfance-jeunesse" sous-rubrique "les écoles".**

Listes des pièces à fournir :

- * livret de famille
- * justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- * pièce d'identité du parent qui accomplit la démarche d'inscription,
- * jugement de divorce ou de décision de justice notifiant l'autorité parentale s'il y a lieu,
- * pièce d'identité et autorisation d'inscription du deuxième parent s'il y a séparation mais pas encore de jugement,
- * pour les personnes hébergées, attestation d'hébergement et justificatif de domicile de l'hébergeant + justificatif de domicile au nom du parent avec l'adresse de l'hébergeant.

SONT CONCERNÉS :

- ✕ les enfants qui auront 3 ans au plus tard le 31 Décembre 2021,
- ✕ les enfants de la maternelle qui passent en primaire,
- ✕ les nouveaux habitants,